

COMPTE RENDU de la réunion de conseil municipal du 10 octobre 2008 à 20h30

—0-0-0-0-0-00-0-0-0-0-0-0-0-0-00—

1/ Présentation du Dossier de réhabilitation du Marais de Lagneux –

Par Xavier GAYTE Directeur du Conservatoire du Patrimoine de la Savoie.

Le Maire ouvre la séance et en préambule de la présentation convenue, relate succinctement les différentes étapes qui, depuis une vingtaine d'années, ont conduit à la faisabilité du projet de réhabilitation du Marais des Lagneux . Il convient de rappeler que la Commune est propriétaire à ce jour de la quasi totalité des parcelles du marais constituant l'assiette du projet, et que, sans cette condition, celui-ci n'aurait pu être mené à son terme .

M. le Directeur du CPNS présente alors le projet dans son ensemble. Le document visionné intègre la démarche globale de son origine à aujourd'hui et présente les possibilités de financement existantes pour faire face à la dépense globale estimée à 845 000 euros HT . Le projet arrêté serait le suivant :

La réalisation d'un plan d'eau écologique comportant deux parties en eau de 5,4 hectares et 18,4 hectares pour la roselière aquatique amont et l'espace d'eau libre aval.

Cet aménagement nécessite : la création de digues pour caler des fils d'eau amont et aval respectivement à 226.80 et 226.70 mètres. La hauteur maximale des digues de l'ouvrage est fixée à 226.90 mètres (digues de ceinture, digues « périphériques » qui permettront de stocker un volume de matériaux de 21300 M2) .

L'installation de la plateforme de l'observatoire , des ouvrages hydrauliques et des déversoirs .

Le projet de déplacement du ruisseau de la Touvière . Il est prévu de recréer un axe hydraulique le long de la digue Nord , permettant de relier le ruisseau de la Touvière à l' un des fossés afin de faire passer des débits réservés et augmenter l'attractivité du cours d'eau en diversifiant les écoulements .

Et les subventions potentielles se déclinent comme suit :

EUROPE :Feder	Agence de l'Eau	Autofinancement
50%	30%	20%
422 500 €	253 500 €	169 000 €

Une demande d'aide complémentaire sera demandée à la CNR .

Le calendrier des opérations prévues pour dérouler le projet pourrait être le suivant, si aucun retard de procédure ne se présente .

Février 2009 : Autorisation Loi sur l'Eau

Mai 2009 : Accord des partenaires et mise en œuvre du DCE (document de consultation des entreprises -) et consultation des entreprises

Juillet 2009 : ouverture des plis

Octobre 2009. début des travaux

Printemps 2010 : Fin des travaux et rédaction de la convention de gestion du Marais par le CPNS.

A la fin du diaporama le Maire rappelle à l'Assemblée que, si le dossier d'aménagement arrive à son terme, il reste à mettre en œuvre toute la procédure d'animation pédagogique et touristique des lieux, à laquelle les élus sont invités à réfléchir . Il conviendra de constituer un groupe de travail qui devra s'atteler au développement de ce produit nature .

-o-

Avant de passer au vote des délibérations qui vont suivre , le Maire évoque le fonctionnement du Conseil municipal depuis sa mise en place en mars 2008, date des dernières élections municipales. Il propose, pour faire un bilan des 6 mois écoulés, d'organiser une réunion de travail pour en débattre. Le rendez-vous est convenu le 4 novembre à 18h30 .

2/ Délibérations –adoptées à l’unanimité des 23 membres présents

MAISON DE PAYS

Afin de finaliser les opérations foncières pour l’implantation de la Maison de Pays et après avoir conclu les échanges avec Mme ABITBOL, il convient de clarifier la situation du terrain qui va accueillir la construction de la maison de Pays et ses abords pour l’heure propriété communale .

Le Conseil municipal

ACCEPTE le montage financier suivant :

Cession de 280 M2 de terrain concernant l’assiette foncière de l’emprise de la maison de Pays - La valeur du terrain est fixée à 42 000 euros

Soit 280 M2 X 150 euros le M2 –

Participation pour non réalisation de places de stationnement pour 69000 euros , (Soit 46 places à 1500 euros par place)

En contrepartie de quoi, la Communauté de Communes s’engage à prendre à sa charge :

La réalisation des aménagements aux abords de la maison de pays créés sur un terrain communal pour une valeur de 111 000 euros. Ces installations intégreront le patrimoine de la Commune dès leur achèvement.

AUTORISE le MAIRE à signer tout document à intervenir chez le Notaire. La rédaction devra contenir, pour acter de ces décisions, les modalités d’occupation du domaine public par les nouveaux équipements et prévoir une convention de mise à disposition du personnel communal pour assurer l’entretien des abords de la Maison de Pays . Il conviendra de mentionner également les servitudes de passage et autres autorisations pour la réalisation et la gestion du garage à vélos, permettre son accès à la voie publique et affranchir la CCY des règles de recul telles que prévues au PLU.

CESSION DE TERRAIN – Chute de la Méline :

Suite au démantèlement des ouvrages de l’usine hydroélectrique de Landrecin , EDF propose de céder à la Commune, pour l’euro symbolique, 548 M2 de terrain correspondant à l’implantation du château d’eau de Landrecin .

Le Conseil municipal accepte d’intégrer au patrimoine communal les terrains en question et autorise le Maire à signer les actes à intervenir chez le Notaire .

ACQUISITION BONZI /TROMBOTTO

Afin de pouvoir procéder à la vente de la propriété BONZI par tranches, il convient de faire procéder à la réalisation d'un document d'arpentage qui permettrait de céder, la maison en construction avec un terrain attenant, l'ancienne maison d'un seul tenant avec le terrain attenant, de garder une bande de terrain qui servirait d'accès à l'ensemble du tènement et d'instaurer l'assiette foncière de la maison médicale envisagée.

Les Domaines, auront à charge, à partir de l'estimation originelle, de reformuler des estimations au prorata des surfaces à consentir et de la nature des biens concédés.

Une fois ces opérations réglées, le Conseil décidera de lancer la vente des biens .

Autorisation à la CCY – à propos de la déchetterie

Le Conseil municipal donne l'autorisation à la CCY de revoir les dimensions de la déchetterie sur le terrain de la Commune et de clore les lieux .

CONTRAT d'ASSURANCE GROUPAMA / COMMUNE :

Le Conseil accepte la dernière proposition de GROUPAMA qui a toiletté le contrat VILLASUR 2 et propose le contrat VILLASUR 3 qui comprend en plus des garanties traditionnelles, des garanties nouvelles en terme de responsabilités, pour un prix revu à la baisse. L' économie est de 3993 euros et le Conseil municipal AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat (flotte voitures, bâtis , mobiliers et matériels urbains, tout édifice et responsabilité civile) pour 19279 euros annuels.

CREATION d'un POSTE d'Adjoint technique de 2ème classe :

Le Conseil municipal DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 16h30.

Le travail consiste, pour les 2/3 du temps, à l'entretien des locaux de la Mairie et pour le tiers restant, aux tâches effectuées pendant les heures de repas au restaurant scolaire .

SUBVENTION à l'Union nationale des Anciens combattants

Le Conseil municipal DECIDE de verser une subvention de 100 euros à l'association pour l'organisation d' un spectacle patriotique et historique au Château de Sonnaz le 1^{er} octobre 2008 à 20 heures .

SUBVENTION à MUSIC à YENNE

Le Conseil municipal DECIDE de verser une subvention de 100 euros à MUSIC YENNE permettant l'accueil des musiciens du jazz band qui se produiront à la salle polyvalente samedi 11 octobre.

DROIT DE PREEMPTION – Praz Ferra :

Pour faire suite à la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) reçue en Mairie pour une vente de la société SAVOIE TRANSACTION au profit de M. COTTAREL, le Maire rappelle le projet communal d'aménagement de la dite zone, sise lieu dit « Praz Ferra ». Une première parcelle mitoyenne de celle-ci ayant fait l'objet d'une précédente acquisition de la commune, le Conseil municipal décide d'user à nouveau de son droit de préemption et DECIDE de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée C 4187 de 1452 M2 pour la somme indiquée dans la DIA , à savoir : 22 125 euros .
AUTORISE le Maire à signer tout document utile .

Nouveau contrat – Photocopieur :

Après négociations avec la Société REX ROTARY , les contrats de location et entretien des quatre photocopieurs , deux à la Mairie , un à l'école maternelle et un à l'école élémentaire, ont été revus et une nouvelle proposition a été formulée par la dite société .

L'ensemble des matériels est changé pour des matériels neufs et plus performants .

Le Conseil municipal ACCEPTE les termes du nouveau de contrat arrêté par REX ROTARY, comprenant une location trimestrielle de 3887.37 euros et 2041.20 trimestriels pour la maintenance. Cette nouvelle formule permet à la Collectivité de réaliser une économie trimestrielle de 1 355.07 euros.

SUPPRESSION de la REGIE DE RECETTES de police municipale :

Une régie de recettes avait été créée il y a 8 ans pour encaisser les amendes de polices. Les personnes verbalisées s'acquittant de leurs amendes directement auprès des services compétents, Le Conseil municipal DECIDE de supprimer cette régie et AUTORISE le Maire à signer tout document utile pour ce faire .

QUESTIONS DIVERSES :

SERVICE MINIMUM en cas de grève des enseignants :

La loi instituant un droit d'accueil pour les élèves durant les périodes de grève des enseignants a été promulguée le 20 août dernier et est applicable depuis le 4 septembre .

Un dispositif a été réfléchi au niveau de l'intercommunalité et chaque collectivité a été invitée à formuler des propositions pour être prête à accueillir les élèves concernés le moment opportun. Les personnels communaux travaillant pour le péri scolaire ont été recensés et le service devrait pouvoir être opérationnel le cas échéant .

DEMANDE DE SUBVENTION STADE

Un principe de demande a été déposé auprès de la DDJSS – qui transmettra le dossier de subvention constitué pour être débattu devant le comité national à PARIS.

Préalablement, un groupe de travail est formé pour étudier globalement le dossier du stade. Il est prévu également de se rendre dans des communes ayant réalisé un projet similaire et d'étudier les possibilités de financement existantes pour ce type de projet .

Un 1^{er} rendez-vous a été pris avec la commune de BELLEY , le 23 octobre à 14 heures . Le groupe constitué est le suivant : ..

Philippe FERTE, Gilbert COLIN, Philippe GACHE, Gérard DIEUDONNE, Annick ESCOFFIER, François MOIROUD , Xavier DELPON .

BIBLIOTHEQUE :

Le chantier suit son cours – Le groupe de bénévoles finalise le traitement des propositions en terme d'aménagement des locaux, choix de mobiliers et matériels . Trois devis ont été établis et le dossier de demande de subvention auprès de l'Assemblée des Pays de Savoie et de la DRAC Rhône Alpes peuvent être déposés. Il reste à définir la création d'un poste d'agent en charge de la gestion de la bibliothèque –le Maire demande de constituer un groupe chargé de définir la nature du poste à créer, la durée du temps de travail, les modalités de fonctionnement de la Bibliothèque et la réalisation d'un règlement intérieur.

Le groupe constitué est le suivant :

Annick ESCOFFIER , Sandrine GANDY, Isabelle BOUILLOT, Philippe FERTE , Joëlle BURNOLLE, Jocelyne PROVENT. Le groupe de bénévoles qui accompagne le projet depuis le début sera évidemment associé aux réflexions du groupe .

Les travaux de construction continuent de se passer dans de bonnes conditions et le planning est tenu.

David DUSSAUX, s'est rendu à la dernière réunion de chantier, afin de tester et s'assurer des conditions d'accessibilité pour les handicapés à ces nouveaux locaux .

La commission de bâtiments réfléchira sur l'aménagement du parvis en concertation avec les autres partenaires.

ASSOCIATIONS

Afin de pouvoir mener une réflexion sur les associations locales, intégrer leur mode de fonctionnement, potentiel, nature des activités Jean-Paul GANDIN propose de constituer un groupe de travail qui mènerait cette réflexion en vue de la préparation du budget 2009.

Le groupe constitué est le suivant :

Jean Paul GANDIN – François MOIROUD- Joëlle BURNOLLE –

REJET des Eaux usées dans la galerie de dépollution du Lac du Bourget.

Les conclusions du commissaire enquêteur ont intégré les remarques faites par les élus au moment de l'enquête publique à la Balme . Afin d'assurer le suivi de ce dossier, un groupe de travail est constitué. Il est composé de René PADERNOZ, Gilbert COLIN, Philippe FERTE .

ETUDE FINANCIERE.

Afin d'appréhender la situation financière de la Commune et de connaître les capacités d'investissement pour les années à venir en tenant compte de l'évolution de la fiscalité et de la dette, le Conseil OPTE le principe d'une étude financière qui pourrait être demandée à l'ASADAC et qui serait à la fois rétrospective (5 dernières années) et prospective (10 prochaines années) . Elle est souhaitée avant la fin de l'année en vue de la préparation budgétaire 2009.

INFORMATIONS DATES :

Journée technique –Accessibilité handicapés :

Le 24 octobre à 9H45 à CHAMBERY –QUALICONSULT –

FORMATION DES ELUS :

Chacun a été destinataire des différentes formations.

REPAS remerciements festivités de l'été .

Vendredi 17 octobre à 19 heures – Salle polyvalente

Remise de médailles aux mamans de famille nombreuse.

Samedi 18 octobre à 11 heures – Salle polyvalente